

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, greffière adjointe, qu'à la séance du conseil municipal à être tenue le **19 avril 2010** à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, les demandes suivantes pour une dérogation mineure au règlement de zonage seront considérées :

1. Pour permettre au 2, avenue Drayton, la construction d'un agrandissement ayant une marge avant de 4,57 m (15') au lieu de la marge minimale requise de 7,5 m (24,6') (A. King et G. Côté).
2. Pour permettre au 136, avenue Hastings, que le deuxième étage d'un bâtiment non-conforme du fait qu'il empiète dans la marge arrière requise de 7,5 m (24,6') soit agrandi, ce qui aura pour effet d'augmenter la superficie, le volume et la hauteur de l'empiètement existant (H. Jones et R. Alexander).
3. Pour permettre au 2501, autoroute Transcanadienne, l'installation d'un épurateur thermique régénératif dans la marge latérale au lieu de la marge arrière (Produits de Bâtiment Gentek Limitée).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Pointe-Claire, ce 24^e jour de mars 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given by the undersigned Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk, that at the council meeting to be held on **April 19, 2010** at 7:30 p.m., at City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec, the following requests for minor exemption from the zoning by-law will be considered:

1. To permit at 2 Drayton Avenue, the construction of an extension with a front setback of 4.57 m (15') rather than the minimum required 7.5 m (24.6') (A. King and G. Coté).
2. To permit at 136 Hastings Avenue, the second floor of a non-conforming building due to the fact that it encroaches into the minimum required rear setback of 7.5 m (24.6') to be extended which will result in an increase in area, volume and height of the existing encroachment (H. Jones and R. Alexander).
3. To permit at 2501 Transcanada Highway, the installation of a regenerative thermal oxidizer in the side setback rather than the rear setback (Gentek Building Products Limited).

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to this request.

Given at Pointe-Claire, this 24th day of March 2010.

Danielle Gutierrez
greffière adjointe / Assistant City Clerk